

Procès-verbal

De l'Assemblée Générale Du 30 novembre 2017

Salle Roger Créneau
Auxerre

Approuvé par l'assemblée générale du 28 juin 2018

Sommaire

	<i>pages</i>
• Accueil par le Président PEREZ	5
• Adoption des procès-verbaux des AG du 30 juin 2017 et du 21 septembre 2017	8
• Point de conjoncture économique	8
• Présentation du budget rectificatif 2017	8
• Présentation du budget primitif 2018 et des subventions accordées	11
• Présentation du Plan pluriannuel d'investissements	14
• Politique régionale d'accompagnement des pépinières d'entreprises	15
• Révision des tarifs au 1 ^{er} janvier 2018	16
• Convention d'occupation temporaire LogiYonne	16
• Demande de subventions FSE dans le cadre de l'apprentissage	18
• Versement de subventions aux associations des juges consulaires	19
• Nouveau règlement intérieur de la CCI de l'Yonne	19
• Déconstruction et étude préliminaire quant au devenir du Site Vauban à Sens	21
• Vente de la partie basse de l'ensemble immobilier hôtel d'entreprises de Puisaye	22
• Ouverture d'une antenne CCI à l'hôtel d'entreprises de Puisaye	23
• Mise à jour des délégations de signatures	24
• Ouverture de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage	25
• Informations diverses	26
• Intervention de Marie-Louise FORT, Président de la CA du Grand Sénonais et Maire de Sens.	30
• Intervention de Michèle CROUZET, Députée de l'Yonne.	32
• Clôture de l'assemblée générale	34

Assemblée Générale du 30 novembre 2017

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 30 novembre 2017 à Sens, sous la présidence d'Alain PEREZ,

ETAIENT PRESENTS :

Membres titulaires

Didier BARJOT, Nadine BETHERY, Emmanuèle BONNEAU, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Didier CHAPUIS, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Laurence DERBECQ, Emmanuel DUBOIS, Nicolas GARNERONE, Pascal MINET, Serge NASSELEVITCH, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE.

Membres associés

Maxime BERTHAT, Pascal CHAROT, Jean-Paul DURUP, Philippe MENIN, Bernard PORTALES, Michel TONNELIER, Aurélie VALOT.

Conseillers techniques

- Jean-Claude BOUEROUX, Directeur Départemental de la Banque de France
- Etienne CANO, Président du MEDEF Yonne
- Pierre DEJEAN,
- Nicolas DUZER, Président du Comité local des banques
- Lionel LEBLANC, Président de la Chambre professionnelle des experts comptables et commissaires aux comptes de l'Yonne,
- Jean-Marie ODIN, Président de la Chambre des notaires, représenté par Maître DUMAIRE,
- Daniel PLASSON, Président du Tribunal de commerce de Sens,
- Bernard TRICHET, Directeur Départemental des Finances Publiques, représenté par Madame CORNET-LEMEE.

Membres honoraires

Bernard BARRE, Bernard CHARIGNON, Mireille DUPRE, Michel GREGOIRE.

Étaient également présents

- Michèle CROUZET, Députée de l'Yonne
- Marie-Louise FORT, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Maire de Sens.
- Didier MERCEY, PDG de la société LOGIYONNE,
- Francis MOREAU, Directeur d'Initiative 89,

Assistaient également à la réunion

Sébastien VALLET, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la C.C.I. de l'Yonne

Conditions de vote dans le cadre des délibérations

Nombre total de membres titulaires élus : 36

Nombre total de membres titulaires en exercice : 35

Nombre total de membres titulaires présents ayant participé aux votes : 18

Quorum: 18 - le quorum est atteint.

Majorité absolue des votants : 10

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

ÉTAIENT EXCUSES

- Christiane BARRET, Préfète de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Hélène COUASSE, Responsable du Centre de développement du Tonnerrois,
- Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental de l'Yonne,
- Alain LAPLAUD, Président du Centre de développement du Tonnerrois,
- Céline LO, Responsable de la Chambre économique de l'Avallonnais,
- Jérôme MARCHAND, Président de la Chambre économique de l'Avallonnais,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,
- François PINEAU, Président du Centre de Gestion Agréé de l'Yonne,
- Maître Frédéric TATAT, Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

Membres titulaires

Marie AUBIN, Bénédicte BARRE, Christian COLLOMBAT, Jean-Dominique DAGREGORIO, Patrick DESAINT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Michel FODRIER, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Marc MANDRAY, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Denis MASSOT, Ghislaine MOREAU, François-Xavier NAULOT, Ludovic QUIGNARD, Stéphane TURPIN.

Membres associés

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT Jean-Louis DRUETTE, Evelyne DUROT, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Hervé LAYER, Philippe MALINVAUD, Philippe TINTIGNAC.

Conseillers techniques

- Pascal BAILLY, Président du Tribunal de Commerce d'Auxerre,
- Pierre DEPLANCHE, Directeur de l'IUT de Bourgogne,
- Laurence DERBECQ, Présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises de l'Yonne,
- Delphine GREMY, Présidente de la Fédération des entrepreneurs et artisans du bâtiment et des travaux publics de l'Yonne, Gérard MOTTET, Professeur émérite en géographie,
- Olivier TRICON, Président de la CPME,
- Christian VIGNET, Président de l'Ordre des avocats,

Membres honoraires

Maurice BELBENOIT, Arlette BORSATO, Martine BOUCHERON, Etienne CANO, Martine GASLONDE, René LEMAITRE, Patrice QUINCY, Jean-Claude SIMONNET.

ACCUEIL DU PRESIDENT PEREZ

Mme la Députée,
Mme Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
Mesdames Messieurs les Directeurs,
Mesdames Messieurs les Chefs d'entreprises
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'être à nos côtés aujourd'hui pour cette Assemblée Générale.

Cette année 2017 se termine dans quelques semaines, ce n'est pas un scoop et je peux dire qu'elle se termine bien mieux que la précédente ou même qu'elle n'a commencé.

Permettez-moi cependant de vous faire part d'un sentiment, disons mitigé.
Pourquoi ou plutôt pour quelles raisons ?

Tout d'abord, et c'est l'aspect le plus important à retenir, le plus positif, l'économie, pour la première fois depuis 2008/9 semble repartir.

Oh, ce n'est pas encore le grand « waouh » mais les entreprises parlent de carnet de commandes qui se remplissent et signe encore plus révélateur, évoquent leurs difficultés à... recruter... ; Pour mémoire, il y a quelques mois c'était le contraire.

Sur ces difficultés à recruter, j'y reviendrai plus tard.

Positive également la réforme du code du travail, même s'il reste énormément à faire pour alléger, assouplir, simplifier les normes, les lois, les codes (travail, fiscal etc...) qui pèsent chaque jour sur la vie des entreprises.

Car ne l'oublions pas, le tissu des entrepreneurs icaunais est composé de :

- TPI/TPE : 13 400 établissements (92% du tissu économique). A noter qu'au sein de ces TPE, près de la moitié des établissements n'ont pas de salariés ; un élément de faiblesse de notre département.
- PME / PMI : 1 070 établissements (7,3% du total) – Ce sont les établissements entre 10 et 249 salariés.
- Une quinzaine d'ETI et une dizaine de Grandes entreprises viennent compléter.

A ce sujet, je me permets une suggestion, Mme la Députée, cessez de légiférer, si j'osais je dirais : DELEGIFEREZ !

Ce mot n'existe pas, il faudrait l'inventer.

Mais dans l'ensemble donc un climat plutôt positif, qui se traduit immédiatement par un regain d'optimisme des Chefs d'Entreprises,

Ce gouvernement a compris que c'est l'entreprise qui crée l'emploi et pas l'inverse), mais surtout et immédiatement par un recul du chômage, dans notre département notamment, en octobre : - 0.2% pour la catégorie A et de -1.1% pour toutes les catégories confondues. La baisse est portée par le recul du nombre de chômeurs de moins de 25 ans dans le département (mais Jérôme MAYEL nous confirmera cela plus tard

Et puis PATATRAC !

La douche froide !

Il sera retiré 150 Millions d'euros de ressources fiscales au réseau CCI en 2018.

Il est clair que les finances de la France doivent être redressées et que pour ce faire, tout le monde doit y contribuer mais cela reste une décision aussi brutale qu'incompréhensible.

Qui peut s'en remettre, qui peut voir ses ressources diminuer de 17% et s'adapter en 3 mois. Et ce après une baisse des ressources fiscales :

- de -40% en 6 ans
- de -35% les 5 dernières années
- de -25% les 4 dernières années.

Ce nouveau coup de rabet (17% je le répète) aura un impact très négatif sur l'accompagnement de TPME/PME, sur l'investissement dans les territoires mais aussi sur la qualité du service de proximité en zone rurale, et ceci malgré la Transformation DIGITALE très rapide du réseau.

Ce réseau CCI pour ce qui concerne la BFC a été exemplaire dans son approche de la fusion. Les 2 budgets des CCIR de Bourgogne et de Franche-Comté étaient respectivement de 4 Millions d'euros avant fusion ; Post fusion, il n'est plus que de 6.5 Millions d'euros soit une économie liée à la fusion de 18.75%.

Je voudrais savoir Madame la Députée, quelle région peut se prévaloir de tels chiffres post fusion ?

Il est vrai que le réseau CCI fait parfois des envieux (un patrimoine qualifié ici et là. «Ors et Dorures des CCI », des comptes équilibrés et sains. Une gestion d'entrepreneurs (reproches), des élus bénévoles.

Il est vrai que ce patrimoine confine de temps en temps à l'excès, mais et je veux insister sur ce point :

CE N'EST PAS LE CAS DES CCI TERRITORIALES RURALES.

Elles n'ont pas thésaurisé, elles ont bien géré, y compris les effectifs (CCI Yonne : -23% en 4 ans). Aujourd'hui à la CCI Yonne, c'est le secteur privé (gestion des pépinières, centre de formation, études) qui finance le régalien!

J'avais fixé, et ceux qui sont présents, s'en souviennent, à mon DG un objectif de dépendance à la taxe de 25% à la fin de la mandature, en 2021.

Actuellement, elle est de 46% (très bien par rapport aux autres CCI). Mais si cela continue cet objectif de 25% sera atteint plus rapidement.

Si ce prélèvement de 150 Millions d'euros national était maintenu, nous pourrions nous interroger : **LE GOUVERNEMENT A-T'IL UN PARTI PRIS CONTRE LES CCI ?**

Comme je l'ai dit précédemment, nous sommes complètement ouverts pour apporter notre écot au redressement des comptes de la FRANCE.

Mais raisonnablement, en lissant par exemple sur 5 ans (30 Millions d'euros/an), le résultat atteint serait le même et en fonction de la lettre de mission diligentée par le gouvernement, cela permettrait de maintenir l'appui de PROXIMITE aux entreprises du territoire, ou encore comme le Sénat vient de le voter 3X50 M€

A ce sujet, je voudrais vous poser une seule question Mme la Députée :

« Le Port de GRON dont on parle beaucoup et en bien en ce moment, et ce n'est pas fini, aurait-il été créé sans la CCI et sans l'énergie qu'elle a su mobiliser autour de ce projet, auprès des collectivités ? (Ville de SENS, Com. Com. Com. Agglo., Conseil Départemental, Conseil Régional) »

Poser la question, c'est y répondre :

Sans une CCI territoriale aurions-nous 7 pépinières ? (AUXERRE, AVALLON, ST FLORENTIN, TONNERRE, TOUCY, SENS, JOIGNY...)

La réponse est NON !

Sans la CCI Yonne aurions-nous une EGC (Bachelors BAC + 3) qui compte depuis sa création :

- 151 étudiants (formés et en cours de formation)

- 82 diplômés

- Plus de 500 stages qui ont été réalisés en France et à l'Etranger.

Et qui pour la plupart sont restés dans l'Yonne où ils travaillent maintenant ?

La réponse est bien évidemment NON !

J'arrêterai là l'énumération, nos territoires à faible densité de population, à fortiori sans métropole, ont du mal à SURVIVRE, ils manquent déjà de médecins, de pharmaciens, de commerces de proximité, d'écoles, de collèges.

Veut-on leur mort certaine ?

Car très sincèrement je pense qu'il n'est pas souhaitable, et même plus, il n'est pas SAIN, de devoir chaque année revoir son budget, ses prévisions, ses ambitions, ses investissements à la baisse.

Devons-nous comprendre que c'est notre délit de « Sale Gueule » car c'est un peu ce que l'on nous reproche, indispose. Dans ce cas faites comme en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, privatisez-nous et laissez-nous gérer nos CCI comme des entreprises.
Il est temps que chacun prenne ses responsabilités.

Je serais curieux de savoir quelles ressources financières, l'Etat devrait mettre pour remplir certaines missions régaliennes que nous exerçons: CFE, International, etc... !
Il me revient un exemple : en 2015 → fichier des agents immobiliers (gérés par l'Etat)

Comme je l'ai indiqué en introduction, tout ceci est bien dommage, car notre CCI foisonne de projets pour notre territoire :

VAUBAN : Comme vous allez le voir la démolition débutera, dès début 2018. Durant les travaux et en temps masqué, nous allons travailler avec la Ville de Sens (n'est-ce pas Marie-Louise FORT ?) à construire un beau projet.

La Pépinière de l'Auxerrois : Elle possède tous les atouts (491 Entreprises, plus de 1300 emplois depuis sa création) pour devenir un outil remarquable, mais il faut la mettre à niveau : RB3D, IDXPROD, etc...

l'Hôtel Consulaire d'AUXERRE : Une étude doit déterminer avec précision comment rénover cet outil, avec un double objectif, le rendre performant énergétiquement et économiquement : son emplacement laisse augurer de belles perspectives.

Enfin et pour revenir sur un sujet précédent, bâtir avec les services de l'Etat (Préfecture, DIRECCTE etc...) de la Région, et des EPCI (Co. Co., Agglo etc...) un modèle de formation professionnelle qui réponde enfin à la demande des entreprises.

« Citer bourse à l'emploi durant les RIDY ».

Aujourd'hui nombre de chefs d'entreprises m'écrivent pour me faire part de leurs difficultés à recruter et même pas recruter, à trouver.

Je peux citer cette entreprise du département qui pourrait recruter 30 personnes de tous niveaux, mais qui est confrontée à la difficulté qu'elle a pour faire venir des salariés car :

plus de médecins,
plus d'écoles,
plus de travail pour les conjoints.

Je conclurai en vous faisant part de notre conviction :

Nous n'inverserons pas cette tendance en supprimant des structures rurales pour les transférer dans les grandes métropoles, au contraire, nous l'accentuerons

Conservons les moteurs de nos territoires car avec l'avènement des nouvelles technologies, il sera de plus en plus agréable de vivre dans nos campagnes.

Hier, le Patron d'une des plus importantes entreprises du département me disait : « je n'ai pas envie de voir mon siège social partir à PARIS, il doit rester dans l'Yonne, car qu'est ce qu'on y vit bien !) Inutile de vous dire, Chères Michèle et Chère Marie-Louise, que je partage ce point de vue et je compte sur vous, Mesdames, et sur vous tous, pour le faire triompher.

Voilà Mesdames et Messieurs, ce que je voulais partager avec vous ce matin, je vous remercie.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de dérouler notre ordre du jour.

Je dois, tout d'abord, vous informer qu'André BEX, en raison de l'abandon de son mandat d'administrateur de la SA TENDEX, a présenté sa démission de membre élu, à Madame la Préfète de Région et à M. le Préfet de l'Yonne, le 30 juin 2017.

Nous avons pris acte de sa démission.

2. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 30 juin et du 21 septembre 2017 (dématérialisée)

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des assemblées générales du 30 juin et du 21 septembre 2017 sont adoptés.

3. Point de conjoncture économique

Jérôme MAYEL Directeur de l'Information Economique présente le point de conjoncture repris en annexe 1

4. Délibérations

4.1 Présentation du budget rectificatif 2017

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

I – PEPINIERES ET HOTELS D'ENTREPRISES (exploitation)

Le niveau de chiffres d'affaires est actualisé sur la base des données connues fin septembre.

La baisse globale pour l'ensemble des sites s'élève à 76 000 €.

La baisse la plus significative est de 90 000 € pour la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

La projection ambitieuse inscrite au budget primitif 2017 pour retrouver un niveau de produits satisfaisant après les départs de locataires d'ateliers ne s'est pas concrétisée, d'où une actualisation baissière plus conforme aux données comptables de l'exercice.

Les charges externes augmentent globalement de 20 000 €, dont 13 000 € pour le site de la Pépinière d'entreprises de Joigny. Elle correspond à des aménagements de bureaux modulaires, à la demande du client « TRANSALP », celui-ci prenant en charge les coûts.

Par ailleurs, des charges interservices liées aux services informatiques sont imputées sur ce site (+ 20 000 €).

Enfin, un litige lié à un fournisseur est soldé par le liquidateur, générant un produit exceptionnel total de 15 000 €.

Le résultat comptable et la capacité d'autofinancement cumulés des hôtels et pépinières d'entreprises se dégradent de 87 000 €.

II – PEPINIERES ET HOTELS D'ENTREPRISES (capitaux)

Le budget de démolition du site de Vauban est revu à 333 000 € contre 500 000 € prévu au budget primitif 2017. Une première enveloppe de travaux pour la future installation du client « CGAY » à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois est budgétée pour 64 000 €.

Le marché public lancé courant 2017, pour la mise en place de caméras extérieures (ou actualisation) sur tous les sites (55 000 €) remplace une enveloppe plus générale d'investissements non mis en œuvre (- 80 000 €).

Enfin, l'actualisation de flux déjà comptabilisés au titre des cautions clients reçues / remboursées (22 000 €) est pris en compte.

Au final, le résultat budgétaire cumulé s'améliore de 23 000 € par rapport au budget primitif 2017.

III – FORMATION

Les produits inscrits au budget primitif 2017 furent trop ambitieux, avec l'objectif de maintenir notamment un niveau de prestations courantes au titre de la formation continue et d'obtenir des parts de marché sur des appels d'offres, tout en espérant une bonne collecte de la taxe d'apprentissage.

Le niveau des produits est revu à la baisse (- 115 000 €) et s'explique principalement :

- Stages de créateurs d'entreprises : - 30 000 €
- Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de Sens : - 23 000 €
- Collecte de la taxe d'apprentissage pour EGC et le Point apprentissage : - 50 000 €

Les charges externes sont actualisées à la baisse (- 11 000 €).

La masse salariale est ajustée (- 33 000 €) d'une part, par le départ d'un agent cet été, remplacé au cours du dernier trimestre, et d'autre part, par un congé maternité fin 2017.

Enfin, il est envisagé une enveloppe d'investissements de matériels pédagogiques (+ 51 000 €).

En conséquence, le résultat comptable, la capacité d'autofinancement et le résultat budgétaire se dégradent respectivement de - 79 000 €, - 64 000 € et - 118 000 €.

IV – DIRECTION GENERALE ET FONCTIONS SUPPORTS

La Taxe pour Frais de Chambre (TFC) s'améliore de 104 000 € et correspond à une part initialement conservé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté dans l'attente de la notification officielle et de la répartition définitive entre les Chambres de Commerce et d'Industrie de la nouvelle Région.

Les locations de salles « ponctuelles » augmentent, avec la demande du client « La Poste » (+ 8 000 €) et compensent la réduction de surface de bureaux loués au client « CGAY » depuis l'été (- 5 000 €).

Un seul numéro de Yonne Eco est budgété sur 2018, soit un chiffre d'affaire de - 24 000 €.

La reprise de provisions (29 000 €) se rapporte à un reliquat de Taxe pour Frais de Chambre reçu au titre de 2015.

Les charges externes baissent considérablement de 135 000 €, dont près de 100 000 € sur :

- Un seul numéro Yonne Eco (impression et affranchissement) : - 42 000 €
- Maintenance informatique (reprise au niveau régional) : - 35 000 €
- Nouveau marché assurance : - 20 000 €

Le reste concerne d'autres dépenses courantes de fonctionnement.

La masse salariale baisse de 49 000 € et s'explique en partie :

- Gain sur le différentiel sur un remplacement différé d'un agent parti fin 2016.
- Budget de formation remonté au niveau régional.
- Ajustements de corrections de calculs de cotisations.

Le Budget rectificatif 2017 prend en compte les dividendes reçus de LogiYonne. (+7 000 €)

Enfin, deux éléments exceptionnels sont inscrits au budget rectificatif :

- La minoration d'une quote-part de résultat de subvention à résultat (+25 000 €)
- Les travaux de désamiantage de plusieurs bureaux de l'Hôtel consulaire d'Auxerre (+40 000 €)

V – SERVICES APPUI ET DIRECTION INFORMATION ECONOMIQUE

L'objectif ambitieux du chiffre d'affaires affiché en début d'année ne sera pas atteint et le budget 2017 baisse de 35 000 €.

La correction des produits interservices concernent du temps agent passé pour le compte d'autres services (accueil VES, et interventions pour des formations).

Les dettes (assimilées aux reprises de provisions d'indemnité de départs en retraite) baissent de 21 000 €, suite à l'annulation de deux départs prévus en 2017 et reportés en 2018.

VI – SYNTHÈSE

Le résultat comptable s'améliore de 65 000 €.

Les deux lignes « valeur des éléments cédés » et « produits d'éléments actifs » pour 100 000 € représente le remboursement de l'avance de trésorerie consentie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à la société LogiYonne, sans conséquence sur la capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement atteint 450 000 € contre 380 000 € au budget primitif 2017.

Conformément au Protocole d'accord financier entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et la société LogiYonne, adopté par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne le 15 décembre 2016, la société LogiYonne :

- a procédé au remboursement par anticipation des avances en compte courant faites par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, pour un montant total de 100.349,00 €,
- a procédé au versement du solde du prix résultant de l'achat du Reachstacker pour un montant total de 219.785,00 €,
- a vu son loyer pour l'année 2017 augmenter.

Le décalage des travaux de démolition de Vauban pour une grande partie en 2018, même si compensée partiellement par d'autres investissements sur la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, permet d'améliorer le résultat budgétaire total de 149.000,00 € pour atteindre un montant de – 250.000,00 €.

Comme lors du vote du budget primitif 2017, le déficit sera prélevé sur le fonds de roulement antérieur qui attendra 555.000,00 € à la fin 2017.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 octobre 2017,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 15 novembre 2017,

Après avoir entendu :

- la présentation du Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- l'avis du représentant du Président de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

VOTE ET APPROUVE :

- le budget rectificatif 2017 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- total du compte de résultat : 7 726 600 €

- résultat comptable :	- 212 500 €
- capacité d'autofinancement :	+ 470 400 €
- résultat budgétaire :	+ 42 400 €
- fonds de roulement net disponible :	+ 848 521 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.2 Présentation du budget primitif 2018

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

1. CONTEXTE FINANCIER D'ELABORATION DU BP 2018

Le Gouvernement, dans le cadre de la démarche de redressement des comptes publics, a décidé de mettre à nouveau les Chambre de Commerce et d'Industrie à contribution en leur demandant une maîtrise rigoureuse de leurs dépenses et prévoit dans son projet de loi de finances 2018 une diminution de 150M€ du plafond de la taxe pour frais de Chambres affectée au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Cette diminution des ressources nationales induit une baisse de 8M€ des ressources à l'échelle des Chambres consulaires régionales. La Taxe pour frais de chambres allouée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne Franche-Comté subit une baisse de 15.6 % et passe ainsi de 3.571.900 € à 3.015.000 € entre 2017 et 2018.

Aussi, pour faire face à la raréfaction de ses ressources, le budget primitif 2018 repose sur une diminution des dépenses, via une baisse des frais de fonctionnement et une augmentation des ressources, via la hausse des profits issus de la vente de prestations.

Un accroissement de la productivité et de la polyvalence du personnel, combiné à une meilleure mutualisation des achats à l'échelle régionale contribuera également à l'amélioration du solde budgétaire.

Parallèlement à la poursuite de la rigueur budgétaire, trois Ministères ont confié à l'Inspection Générale des Finances, au Conseil Général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies ainsi qu'à l'Inspection générale des affaires sociales, une mission d'analyse des activités des réseaux consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres des Métiers et de l'Artisanat). La mission est en charge d'analyser le coût global et l'efficacité des actions conduites par les Chambres et financées par la taxe affectée. A l'issue de cette étude, une fusion des Chambres de Commerce et d'Industrie et CMA n'est pas à exclure.

2. PRESENTATION DU BP 2018

Contraint par une nouvelle diminution des ressources publiques, le budget primitif 2018 se fonde sur un objectif de performance économique, à moyen constants.

L'objectif de ce budget est de préserver l'exercice de nos missions de service public, fondement des valeurs du réseau des Chambres de commerce et d'Industrie, tout en développant notre gamme de prestations payantes dans le but de financer nos actions et nos investissements.

Objectifs principaux du budget primitif 2018 :

- Allouer les ressources nécessaires à l'exercice de nos missions régaliennes,
- Dégager un chiffre d'affaire suffisant pour financer de nouvelles actions et investir,

- Couvrir les annuités d'emprunt par la Capacité d'autofinancement.

A noter, l'endettement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est très faible : 134K€.

La diminution du montant de la Taxe pour Frais de Chambre de 557 K€, génère un manque à gagner par rapport au Budget rectificatif 2017, qui devra être compensée, en 2018, par la recherche d'autres sources de financement ou d'économies.

3. ENTREPOTS VAUBAN A SENS

Le projet de déconstruction du site Vauban, voté en 2017, se trouve être un des premiers poste d'investissements pour l'année 2018.

4. PEPINIERE D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS

Suite à une baisse du chiffre d'affaire prévisionnelle de 90K€ en 2017 par rapport au budget primitif 2017, le service commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie a élaboré un plan d'actions, pour 2018, visant à optimiser la commercialisation des produits de la pépinière pour accroître le chiffre d'affaire.

Reportés suite au prélèvement exceptionnel de l'Etat en 2014, ces travaux sont toujours aussi urgents. Plusieurs bâtiments très vétustes ne permettent plus d'accueillir les entreprises dans des conditions acceptables.

Une première tranche de travaux débutera en 2018.

5. VENTE DE LA PARTIE BASSE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE L'HOTEL D'ENTREPRISES DE PUISAYE

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne autorisé par son assemblée générale, en 2017, a trouvé un acquéreur pour l'ensemble immobilier vétuste et non utilisé, situé à proximité de l'hôtel d'entreprises de Puisaye à Toucy a accepté la proposition d'achat de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Le bien enregistré dans les comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour une valeur nette comptable de 107.000 €, devrait être cédé à la Communauté de communes pour un montant de 100.000 € net vendeur.

Le compromis de vente qui devrait être signé début janvier 2018 sera suivi du paiement dans les mois suivants. A noter, le montant de la transaction n'étant pas connu au moment de l'élaboration du budget primitif 2018 sera réintégré dans le budget rectificatif 2018.

6. PORT DE GRON

Le résultat comptable prévisionnel du Port de GRON est excédentaire.

La redevance du gérant actuel a connu une augmentation substantielle ces dernières années.

7. FORMATION CONTINUE

La réforme de la formation continue a déstabilisé les entreprises et freiné l'activité. Nous espérons que le temps d'appropriation des nouvelles règles ne dure pas trop longtemps et que l'activité reparte dès le début d'année 2018.

8. TRAVAUX HOTEL CONSULAIRE D'AUXERRE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne souhaite engager en 2018, un réaménagement fonctionnel de son immeuble consulaire, situé 26 rue Etienne Dolet. Le bâtiment initial construit en 1980, a subi des travaux d'extension en 1996 et affiche aujourd'hui une mauvaise performance énergétique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est fait assister en maîtrise d'ouvrage pour préparer les éléments nécessaires à la prise de décision et à la programmation de l'opération.

La consultation a donné lieu à 3 propositions de projets par des architectes.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne n'a pas donné suite au marché de Maîtrise d'œuvre afin de tenir compte des nouveaux projets urbains dans le voisinage. Ces projets amènent celle-ci à revoir l'ensemble de sa réflexion de réaménagement de l'hôtel consulaire d'Auxerre.

9. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel d'investissements programme pour les cinq prochaines années, les projets d'investissements sur tous les sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Les projets inscrits au plan pluriannuel d'investissements, pour 2018, sont les suivants :

- 70.000 € sur le service Hôtel consulaire d'Auxerre,
- 390.000 € sur la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois,
- 265.000 € sur le site Vauban.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne envisage une filialisation de plusieurs de ses activités marchandes.

Une réunion de travail sur ce thème, réunissant le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, le Directeur Financier et le nouveau commissaire aux comptes, M.PINAULT est programmée courant décembre 2017.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau, de la CCI Yonne, du 14 novembre 2017,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 15 novembre 2017,

Après avoir entendu :

- la présentation du Directeur Général, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- l'avis du représentant du Président de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

VOTE ET APPROUVE

- le budget primitif 2018, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- total du compte de résultat :	7 254 900 €
- résultat comptable :	- 302 300 €
- capacité d'autofinancement :	+ 137 600 €
- résultat budgétaire :	- 688 200 €
- fonds de roulement net disponible	+ 157 321 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.3 Présentation du plan pluriannuel d'investissements

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Sébastien VALLET, Directeur général indique que ce programme pluriannuel d'investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le budget primitif de l'année en cours.

Le plan pluriannuel d'investissements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est réactualisé et affiné au fil du temps et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Ce Plan pluriannuel d'investissements prévoit sur 5 ans :

- ✓ Des travaux de maintenance de nos infrastructures,
- ✓ Les programmes de gros travaux ,
- ✓ Les projets de développement futurs.

Concernant l'année 2018, le Plan pluriannuel d'investissements prévoit les investissements pris en compte dans le budget primitif 2018, à savoir :

- Hôtel consulaire d'Auxerre :	70.000 €
- Pépinière d'entreprises :	390.000 €
- Entrepôts Vauban :	265.000 €

TOTAL : 725.000 €

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en date du 14 novembre 2017,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en date du 15 novembre 2017,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,
- l'avis du représentant du Président de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne ,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

APPROUVE le programme pluriannuel d'investissements présenté ce jour et joint au projet de délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.4 Politique régionale d'accompagnement des pépinières d'entreprises

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aide à l'investissement.

La Région Bourgogne Franche-Comté souhaite améliorer l'efficacité dans la mise en place de pépinières d'entreprises labellisées à forte valeur ajoutée. Cet accompagnement s'adossera au déploiement d'une dynamique de mise en réseau des pépinières sur le territoire régional.

Cette intervention publique répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser et sécuriser le développement des entreprises,
- Harmoniser les pratiques et augmenter la performance des pépinières d'entreprises,
- Favoriser l'équité territoriale,
- Professionnaliser la gestion des pépinières,
- Donner une légitimité aux pépinières et en assurer un contrôle dans la durée.

A ce jour trois des pépinières gérées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne (Auxerre, Sens et Joigny) respectent les critères d'éligibilités déterminés par le programme de labélisation qualité du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Aussi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne souhaiterait inscrire dans un premier temps ces trois pépinières dans la dynamique du Programme régional et se réserve la possibilité de demander la labellisation d'autres sites s'ils arrivaient à respecter les critères de ce label qui rejoint nos priorités d'équipements et de services de proximité.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée générale de solliciter l'aide financière du Conseil Régional, plafonnée à 200.000 € sur 3 ans, au titre du programme 9.1 « *Interventions économiques transversales accompagnement des pépinières d'entreprises.* ».

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

DECIDE :

- **D'INSCRIRE** les pépinières d'entreprises d'Auxerre, Sens et Joigny, pouvant prétendre à la labélisation qualité régionale, dans le réseau régional Bourgogne Franche-Comté des pépinières d'entreprises et d'inscrire d'autres pépinières si elles devenaient éligibles.

- **D'ADOPTER** sa tarification des loyers pour les rendre progressifs sur 4 ans partant de - 20 % à - 25% pour atteindre le prix du marché après 4 ans.
- **D'ADAPTER** ses procédures internes pour répondre aux critères de labellisation.
- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté prévu au titre du programme 9.1 « Interventions économiques transversales accompagnement des pépinières d'entreprises ».
- **D'AUTORISER** le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à solliciter le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté dans le but d'intégrer d'autres pépinières et hôtels d'entreprises au dispositif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.5 Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2018

Ce point sera vu lors de la prochaine assemblée générale, lors de la mise en place des nouveaux baux pour les résidents des pépinières, et de la nouvelle tarification s'y rapportant.

4.6 Convention d'occupation temporaire LogiYonne

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Lors de l'Assemblée Générale, du 15 décembre 2016, nous avons adopté, en accord avec la société LogiYonne, une Convention d'Occupation Temporaire du port de GRON, applicable au 1^{er} janvier 2017, ainsi qu'une augmentation du prix du loyer applicable dès 2017.

Voies Navigables de France a souhaité préciser quelques éléments techniques de la Convention susvisée, que nous vous proposons aujourd'hui d'intégrer.

En effet, Voies Navigables de France nous a fait part de sa volonté de voir la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne prendre en charge le contrôle de l'accès au port de GRON et au quai, ainsi que l'utilisation et la facturation des prestations relevant de la partie publique du port, aux tiers utilisateurs, qui relevaient jusqu'alors de la société LogiYonne.

Cette modification de la convention ne remet pas en cause la relation qui lie la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à la société LogiYonne qui reste occupant du port de GRON.

La société LogiYonne qui vient de bénéficier d'une homologation lui permettant d'être agréée zone sous douane, a dû, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et Voies Navigables de France, clarifier l'organisation de l'activité du port en distinguant la partie publique relevant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et la partie privée relevant de la société LogiYonne. Cette formalisation de l'organisation a débouché sur la rédaction tripartite (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, LogiYonne, Voies Navigables de France) d'un règlement de port et d'un règlement de quai.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

VU la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 15 décembre 2016, adoptant la Convention d'Occupation Temporaire du port de GRON,

CONSIDERANT les préconisations de Voies Navigables de France concernant la rédaction de la Convention d'Occupation Temporaire du port de GRON, adressées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

AUTORISE le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne à signer la Convention d'Occupation Temporaire telle que jointe aux dossiers de séance,

DEMANDE au Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de mettre en place un nouveau mode opératoire, comprenant le contrôle de l'accès au port et au quai, l'utilisation et la facturation des prestations relevant de la partie publique du port aux tiers utilisateurs, dans le respect des règlements en vigueur sur le port de GRON.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.7 Demande de subvention FSE dans le cadre de l'apprentissage

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Au-delà de ses missions régaliennes dans le domaine de l'apprentissage, c'est-à-dire :

- La collecte de la taxe d'apprentissage
- L'enregistrement des contrats d'apprentissage de nos ressortissants, par convention avec la DIRECCTE et les contrats d'apprentissage du secteur public, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'engage auprès des entreprises et des jeunes, en développant des actions spécifiques.

C'est dans cette perspective, qu'elle a notamment adhéré à la Bourse Régionale de l'Apprentissage, un outil inter-consulaire et inter-régional de mise en relation entre jeunes et entreprises « Fiers d'être apprentis ».

L'objectif est de promouvoir l'apprentissage, de faciliter les mises en relations et de proposer à l'entreprise et aux familles un accompagnement adapté.

Les réunions collectives, forums dédiés, ou autres actions développées par le service y contribuent également, comme par exemple, la « Nuit de l'Orientation » ou la « Semaine Nationale de l'Apprentissage ».

Cette année, la première édition du salon dédié à l'apprentissage « Fiers d'être Apprentis » a connu un large succès dans notre département.

Le Point Apprentissage (Point A), service de la Direction Emploi Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, propose son aide à la procédure d'entrée en apprentissage, à tous ses ressortissants, aux associations, aux professions libérales et aux établissements du secteur public de sa circonscription.

Pour satisfaire aux demandes des différents publics, notamment en matière d'information et d'orientation sur l'alternance et l'apprentissage, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose un accueil à destination tant des Chefs d'entreprises que des jeunes.

L'opération "**Appui aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance**" s'articule autour de 5 activités :

- Informer les publics concernés, principalement les jeunes et les entreprises,
- Promouvoir les métiers, l'apprentissage et les autres filières de formation professionnelle,
- Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle pour les aider à définir des pistes professionnelles, en tenant compte de leurs aptitudes et motivations pour un métier ou un secteur particulier,
- Gérer et animer la bourse de l'apprentissage par la mise en relation des Chefs d'entreprises et des jeunes,
- Analyser et diminuer les causes de rupture des contrats d'apprentissage.

Le coût de l'opération, au titre de l'année 2018 est de 159.722,25 €, correspondant essentiellement à du temps agent.

Le financement prévu est le suivant :

▶ Subvention Fonds Social Européen (50 %) :	82.479,89 €
▶ Autres financements publics (Conseil Régional BFC):	17.099,00 €
▶ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne :	<u>65.380,90 €</u>
TOTAL	164.959,79 €

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

- **APPROUVE** l'action et le plan de financement de l'action « Appui aux dispositifs d'apprentissage et d'alternance » tels qu'ils viennent d'être présentés,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les partenaires suivants et à signer les conventions de financement suivantes :
 - Fonds Social Européen, pour une subvention d'un montant de 82.479,89 €
 - Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour une subvention d'un montant de 17.099,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.8 Versement de subventions aux associations des juges consulaires

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Les tribunaux de commerce d'Auxerre et de Sens, via leur association des juges consulaires, sollicitent chaque année, les Chambres consulaires, afin de les aider à financer les frais de formation des juges, et de mise à niveau en matière réglementaire.

L'activité des juges au tribunal de commerce est bénévole.

L'Association des juges consulaires prend également en charge la cotisation d'assurance responsabilité civile par juge et l'adhésion obligatoire à la Conférence qui organise les formations.

Malgré la diminution à nouveau conséquente de nos ressources fiscales, il nous paraît important de participer aux actions que doivent engager les juges pour pouvoir continuer à exercer leur activité en faveur des entreprises.

Vu le travail remarquable des juges consulaires mené auprès des entreprises en difficultés, il est proposé de voter une subvention, d'un montant de 1.600 €, à l'Association des Juges consulaires d'Auxerre et à celle des Juges consulaires de Sens.

Le Président propose de délibérer.

Délibération

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

DECIDE, de poursuivre le soutien aux Associations des Juges consulaires d'Auxerre et de Sens, et de verser :

- Une subvention de 1.600 € à l'Association des juges consulaires d'Auxerre
- Une subvention de 1.600 € à l'Association des juges consulaires de Sens

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.9 Nouveau Règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

L'article R711-68 du code du commerce stipule que :

«Les établissements publics du réseau des chambres de commerce et d'industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions :

1° Les conditions de fonctionnement de leurs différentes instances, en particulier l'assemblée générale, le comité directeur, le bureau, les délégations et les commissions, la périodicité de leurs réunions, les rapports avec les membres associés et les conseillers techniques ainsi que l'organisation administrative des services ;

3° Les conditions dans lesquelles le président et le trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au directeur général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la chambre ;

4° Les conditions dans lesquelles les membres élus, le directeur général ou, sur sa proposition, les autres agents permanents de l'établissement sont habilités à représenter le président.

Les dispositions prévues au 2° ci-dessus ne peuvent pas être modifiées dans l'année d'un renouvellement.

Les règlements intérieurs peuvent prévoir l'adoption de certaines délibérations par des majorités qualifiées sous réserve des dispositions du présent code précisant les conditions de majorité requises pour certaines matières.

Ils ne peuvent ni limiter le nombre de mandats que peut exercer un membre ni subordonner l'élection d'un membre au bureau à une durée antérieure de mandat.

Les règlements intérieurs des chambres de commerce et d'industrie de région prévoient les conditions dans lesquelles une mission peut être confiée au président d'une délégation d'une chambre de la circonscription, lui-même non membre de la chambre régionale.

Le règlement intérieur est adopté par l'assemblée générale de chaque établissement de réseau dans les conditions prévues à l'article R. 711-71.

Les chambres de commerce et d'industrie territoriales ou de région dont la fusion est prévue adoptent, au plus tard lors de leur dernière assemblée, un règlement intérieur provisoire qui doit permettre à la nouvelle chambre issue de cette fusion de fonctionner jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur. Dans ce cas, les dispositions prévues au 2° peuvent être modifiées l'année du renouvellement général.

A défaut d'accord entre les chambres, le règlement intérieur provisoire est fixé par l'autorité de tutelle. »

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne doit se doter d'un nouveau règlement intérieur conforme à la législation en vigueur.

Le texte de ce règlement intérieur vous a été adressé avec le dossier de convocation à l'Assemblée Générale d'aujourd'hui.

Il reprend les principaux textes et les grands principes régissant les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

VU l'article R711-68 du code du commerce, relatif au règlement intérieur des Chambres de Commerce et d'Industrie,

CONSIDERANT la nécessité pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne de se mettre en conformité avec les textes réglementaires applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, réuni le 14 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

DECIDE, d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel que joint au dossier de séance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

[4.10 Site VAUBAN : déconstruction des bâtiments et autorisation à donner au Président dans le cadre des études préliminaires quant au devenir du site](#)

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Pendant cette phase de déconstruction, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne et ses partenaires publics et privés vont pouvoir poursuivre les réflexions et études préliminaires déjà menées sur ce quartier - autour du devenir du site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Nous avons déjà été contactés par plusieurs porteurs de projets, promoteurs ou investisseurs mais il faut maintenant prendre le temps de la réflexion et de l'analyse des projets, de leur viabilité mais aussi de leur intégration dans le quartier et dans le projet urbain plus global porté par la Mairie et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais avec lesquelles nous échangeons régulièrement.

Aussi nous souhaitons mettre en œuvre les études préalables permettant de vous proposer un projet chiffré sur les différentes solutions pouvant être développées sur ce site par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne ou par des partenaires publics ou privés.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

Les membres de l'assemblée générale autorisent le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne :

- **A ENGAGER** toutes missions ou expertises permettant d'étudier la faisabilité technique, juridique et financière portant sur le foncier Vauban,
- **A RECHERCHER ET NEGOCIER** tous partenariats financiers publics ou privés permettant de porter les projets Vauban,

- **A NEGOCIER** les conditions et modalités de vente de tout ou partie du site,
- **A ETUDIER** avec la Mairie de SENS et/ou la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais les échanges de terrain, les aménagements et/ou rétrocessions des voiries et réseaux, et leurs financements,
- **ET PLUS GENERALEMENT A ETUDIER** tout projet et toute hypothèse permettant d'optimiser et de valoriser le foncier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

4.11 Vente de la partie basse de l'hôtel d'entreprises de Puisaye

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Le 3 novembre 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a acquis, un ensemble immobilier sur la Commune de Toucy, comprenant 8 bâtiments, sur une superficie totale de 1 ha 32 à 76 ca.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, après avoir réalisé un programme d'investissements de 544.926,56 € HT et bénéficié d'un montant de subvention total de 520.000 € HT, a réhabilité la partie haute du site, en hôtel d'entreprises, mettant à la disposition des entreprises, 9 bureaux (217 m²), 1 plateau tertiaire (132 m²) et 3 ateliers.

La partie basse de l'hôtel d'entreprises, actuellement comptabilisée en immobilisation, n'est pas utile à l'exploitation du site par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

La partie basse comprend :

- Un bâtiment ancien magasin avec hall d'exposition de 270 m²
- Un hangar à usage d'entrepôt de 600 m²
- Un garage en parpaing de 95 m²
- Une remise en parpaing de 42 m².

Le tout cadastré section A n° 608 pour une surface totale de 49a 84 ca.

L'assemblée générale a donné son accord, par délibération du 30 septembre 2014, pour la vente de cette partie de bâtiments, dont elle n'a pas l'usage, et qui pourrait convenir, après travaux, à une entreprise souhaitant s'implanter sur cette zone d'activités de la Commune de Toucy.

Les estimations des domaines des 22 septembre 2014 et 4 mars 2016 font état d'une valeur vénale de l'ensemble immobilier compris entre 100.000 € HT et 120.000 € HT.

L'ensemble immobilier est inscrit à l'actif du bilan 2017, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, pour une valeur nette comptable de 128.000 €.

Le 27 juin 2017, l'assemblée générale a donné mandat au Président, pour négocier la vente au mieux des intérêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, à un prix ne pouvant être inférieur à 100.000 € net vendeur.

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre, par l'intermédiaire d'un courrier de son Président en date du 9 novembre 2017, Monsieur SAULNIER-ARRIGHI, s'est depuis porté acquéreur des terrains et bâtiments susvisés pour un montant de 100.000 €.

Dans le cadre de nos bonnes relations et notre volonté d'accompagnement de la nouvelle Communauté de communes Puisaye-Forterre, il vous est proposé de délibérer.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

CONSIDERANT la délibération de l'Assemblée Générale du 27 juin 2017, autorisant le Président à négocier la vente au mieux des intérêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, à un prix ne pouvant être inférieur à 100.000 € net vendeur.

CONSIDERANT le courrier d'offre d'achat du terrain de la partie basse de l'hôtel d'entreprises de Puisaye, au prix de 100.000 €, émis par Monsieur SAULNIER-ARRIGHI Président la Communauté de communes Puisaye-Forterre.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, le 14 novembre 2017.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, le 15 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à la vente de l'ensemble immobilier susvisé avec M.SAULNIER ARRIGHI, Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, pour la vente du terrain de la partie basse de l'Hôtel d'entreprises de Puisaye au prix de 100.000 € net vendeur ou à toute personne morale qui se substituera.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

[4.12 Ouverture d'une antenne CCI à l'hôtel d'entreprises de Puisaye](#)

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Exposé des motifs

Prenant acte des fusions/restructurations des Communautés de communes de Puisaye Forterre qui sont devenues depuis le 1^{er} janvier dernier une seule communauté de communes sur le périmètre du PETR, devenant ainsi la plus importante des communautés de communes du département (hors les 2 communautés d'agglomération),

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne souhaite réorganiser dans un souci d'accompagnement économique de proximité, sa présence auprès des ressortissants de Puisaye Forterre et optimiser les relations de développement économique avec les collectivités locales du territoire.

La Communauté de communes nouvellement créée, a sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en vue d'un partenariat renforcé dans le ressort de ce nouveau territoire et dans le contexte de la Loi NOTRe.

En anticipation de ce partenariat, le Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose d'expérimenter l'ouverture d'une antenne territoriale disposant d'un collaborateur dédié, référent des collectivités, relai en transversalité des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Cette antenne sera pilotée par un collaborateur expérimenté ; assurant la mission de proximité auprès des ressortissants.. Il assurera également des permanences hebdomadaires dans d'autres communes de Puisaye.

Dans un premier temps, le bureau de l'antenne sera installé dans l'hôtel d'entreprises de Puisaye, appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne. Des réunions d'information collectives ou des ateliers à destination des ressortissants pourront s'y tenir.

La proximité du territoire permettra également de participer plus activement au diagnostic des besoins afin d'adapter les produits de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, dans le cadre de l'accompagnement et du développement des entreprises.

Le Président propose la délibération suivante.

Délibération

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 14 novembre 2017,

CONSIDERANT la demande de partenariat de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

VALIDE la possibilité d'expérimenter l'ouverture d'une antenne territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en Puisaye.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

[4.13 Mise à jour des délégations de signatures](#)

Alain PEREZ, le Président

Exposé des motifs

Conformément à l'article R711-68, du Code du Commerce, les Chambres de commerce et d'industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le président et le trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au directeur général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en ses articles 40, 41 et 45, définit les modalités de délégation de signature du président et du trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la Chambre, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne peut également les publier dans le recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vous trouverez dans vos dossiers le tableau annexe des mises à jour des délégations de signatures du Président et du Trésorier, à la date du 30 novembre 2017, en fonction d'arrivée ou de départ de collaborateurs.

Il nous faut néanmoins délibérer.

Délibération

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du président et du trésorier à d'autres membres élus, au directeur général, à d'autres agents permanents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

VU la délibération de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, du 21 novembre 2016, portant modification du tableau des délégations de signature, pour la mandature 2017-2021,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 40, 41 et 45, fixant le cadre des délégations de signature du président et du trésorier,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 30 novembre 2017,

VALIDE la mise à jour des délégations de signatures telle qu'elle est remise aux membres de l'assemblée générale

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres titulaires présents.

5. Ouverture de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage

Christine LABOUE ,Responsable du Service Suivi Entreprises et clientèle, présente l'ouverture de la campagne de collecte de taxe d'apprentissage.

Les Chambres de Commerce et d'industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres d'Agriculture sont regroupées en un collecteur unique régional, habilité à recevoir et à traiter la collecte de taxe d'apprentissage des entreprises.

Les dossiers et courriers d'information seront adressés aux entreprises à partir du mois de décembre 2017.

Le versement aux écoles de Bourgogne Franche-Comté, et plus particulièrement aux écoles gérées par les Chambre de Commerce et d'Industrie, permettent localement de faire

la promotion de l'apprentissage sur le terrain, d'adapter les offres aux besoins des entreprises, de promouvoir les métiers sur le territoire.

Le point « A » Apprentissage géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, ainsi que l'Ecole de Gestion et de commerce sont habilitées à recevoir dans la limite des quotas, les versements des entreprises.

Le Président souhaite la mobilisation des élus pour soutenir l'apprentissage dans l'Yonne.

6. Informations diverses

6.1 Information relative à la vente des actions détenues par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans la Société d'économie mixte locale Yonne Equipement

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Lors du Bureau du 15 février 2017, dans un souci de clarification respectueux de l'esprit de la Loi NOTRE, du 7 août 2015, les élus se sont prononcés en faveur d'un recentrage des activités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne en se désengageant, notamment, des structures dans lesquelles elle détenait des participations minoritaires.

Le 28 mars 2017, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a décidé la vente de la totalité des parts détenues dans le Société d'économie mixte locale Yonne Equipement et donné pouvoir au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de procéder à la vente.

Par un courrier adressé au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en date du 7 juin 2017, la Préfecture régionale a émis un avis en faveur de cette opération.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, à qui la Loi NOTRE a confié la compétence exclusive en matière de développement économique s'est porté acquéreur des actions de la CCI de l'Yonne.

L'assemblée délibérante du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a approuvé le 13 octobre 2017 le rachat des parts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne au capital de la Société d'économie mixte locale de l'Yonne Equipement à hauteur de 33 159.48€, soit 1644 actions sur la base d'une valeur nominale de 20.17 €.

L'opération financière doit intervenir en fin d'année 2017.

6.2 Inscription au Répertoire des représentants d'intérêts

Sébastien VALLET, le Directeur Général

Objet de la loi

- Création d'un répertoire numérique public des représentants d'intérêts
- Définit le rôle de la HATVP (Haute Autorité de la Transparence de la vie Publique)

Définition d'un « Représentant d'intérêt »

Les personnes physiques suivantes :

1. Le Directeur Général de la CCI,
2. Les collaborateurs de la CCI,
3. Les membres associés de la CCI.

NB : Exclusion des membres élus de la CCI dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

S'ils ont pour **activité principale** (50% de leur temps au moins) ou **régulière** (entre en communication, à son initiative, au moins 10 fois par an) **d'influer sur la décision publique**, notamment le contenu d'une loi, d'un décret ou d'un acte réglementaire en entrant en **communication avec des pouvoirs publics** définis par la loi.

Le représentant d'intérêt est soumis à des règles déontologiques (Liste : art 18-5 de la Loi du 9 décembre 2016)

Liste des représentants des pouvoirs publics visés

- Membres de Gouvernement ou des cabinets ministériels,
- Parlementaires ou leurs collaborateurs et les services des assemblées,
- Collaborateurs du Président de la République,
- Membres des autorités ou Commissions administratives indépendantes,
- Personnes exerçant un emploi sur décision du Gouvernement,
- Membres élus des collectivités territoriales et établissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- Agents publics des administrations centrales, établissements publics administratifs de l'Etat, des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et EPCI dont les agents relèvent de la fonction publique, des services de la direction générale et du centre d'action sociale et du crédit municipal de la ville de Paris.

Date d'entrée en vigueur

Applicable au 1^{er} juillet 2017

Dérogation jusqu'à compter du 1^{er} juillet 2018, notamment pour les CCI.

Modalités de déclaration à la HATPV

Qui : un *contact opérationnel* (personne physique) désigné par le Président de la CCI.

Quoi :

1. Inscription sur un répertoire numérique,
2. Transmission d'un rapport annuel comportant les informations relatives aux actions de représentation menées par les représentants d'intérêts, dans un délai de 3 mois à compter de la clôture de l'exercice comptable de la CCI,

Comment : via le télé-service, selon un calendrier précis,

Quand : Transmission du 1^{er} rapport relatif aux actions de représentation menées au cours du second semestre de 2017, au plus tard le 30 avril 2018.

Informations à inscrire dans le répertoire

- Identité des représentants d'intérêts,
- Activités concernées,
- Actions relevant du champ de la représentation d'intérêts menées auprès des personnes précitées, en précisant le montant lié à ces actions durant l'année précédente,
- Organisation professionnelles ou syndicales ou associations en lien avec les intérêts représentés auxquelles appartient le représentant d'intérêt.

Informations devant figurer dans le rapport

- Types de décisions publiques sur lesquelles ont porté les actions de représentation d'intérêts engagées au regard de la liste précitée,
- Types d'actions de représentation d'intérêts engagées au regard de la liste précitée,

- Questions sur lesquelles ont porté ces actions, identifiées par leur objet et leur domaine d'intervention,
- Catégorie de responsables publics avec lesquelles vous êtes entré en communication,
- Identité du tiers si l'activité est effectuée pour le compte de tiers,
- Montant des dépenses consacrées aux actions de représentation d'intérêts pour l'année écoulée par le représentant d'intérêts, ainsi que, le cas échéant, le montant du chiffre d'affaire de l'année précédente lié à l'activité de représentant d'intérêts (*les moyens humains, matériels et financiers mobilisés en vue d'influer sur la décision publique constituent des dépenses consacrées aux actions de représentation.*)

Contrôle exercé par la HATPV

- **Moyens** : sur place et sur pièce
- **Preuves à conserver** : il est recommandé de conserver pendant 5 ans les informations (courriers, mails, comptes rendus, factures..) relatives à l'action de représentation d'intérêts.
- **Sanctions si non-respect des règles déontologiques** : 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Références

- *Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, article 25, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.*
- *Décret n°2017-867 du 9 mai 2017, fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du répertoire.*

Synthèse de l'article 25, de la Loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

a. Représentant d'intérêts

Représentant d'intérêt (RI) : c'est un dirigeant, un employé ou un membre qui a pour activité principale ou régulière d'influer sur la décision publique, notamment le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire en entrant en communication avec des responsables des pouvoirs publics définis par la loi.

Sont exclus du champ d'application les membres élus.

- **Dirigeant** : seul les personnes qui par l'intermédiaire du règlement, notamment par voie de délégation de signature, a la possibilité d'engager juridiquement et de représenter le Président dans ses relations avec les tiers.
- **Employé** : tous les collaborateurs (publics, privés, permanents, temporaires) placés dans un lien de subordination avec la CCI.
- **Membre** : uniquement ceux désignés pour participer aux instances statutaires de la CCI (Bureau, AG, Comité stratégique, Commission..), ainsi que ceux choisis par le Président pour mener des actions de représentation d'intérêts pour son compte, notamment par voie de délégation.

b. Action de représentation

Les 4 conditions cumulatives :

1. Consiste en une communication entre un RI et un tiers.
2. Le tiers est un responsable public.
3. La communication est à l'initiative du RI.
4. La communication a pour objet une décision publique.

c. Caractère principal ou régulier de l'activité

Activité principale : personne qui consacre *plus de 50% de son temps, sur une période de 6 mois*, à l'activité de représentation d'intérêt.

- Prendre en compte : la préparation, l'organisation, le suivi et la communication.
- Eléments permettant de mesurer l'importance de cet activité : intitulé du poste, fiche de poste, nombre d'actions de représentation sur une période de 6 mois,

Activité régulière : personne qui procède à des actions de représentations d'intérêts au moins *10 fois au cours des 12 derniers mois*.

d. Communication des informations à la HATVP

L'inscription des représentants d'intérêts au télé service est réalisé par un **contact opérationnel désigné par le Président**.

Décision

Le 14 novembre dernier, le bureau a décidé, que le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, Sébastien VALLET s'inscrirait au répertoire des représentants d'intérêts.

6.3 Nouvelles désignations dans les structures extérieures

Sébastien VALLET, le Directeur Général

L'assemblée générale a délégué au Bureau, la désignation des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne dans les structures extérieures,

Néanmoins, il lui appartient de vous en informer régulièrement.

Le document mis à jour est remis dans les dossiers, et figure en annexe

6.4 Manifestations/réunions CCI

La synthèse des réunions, ateliers, manifestations organisées par les services est remise aux membres.

7. Intervention de Marie-Louise FORT, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président, merci à vous de m'avoir convié à cette Assemblée Générale riche en enseignements.

Je me permettrai très modestement d'apporter quelques compléments d'informations concernant plus particulièrement l'agglomération de SENS. Comme vous le savez, la Communauté de communes est devenue au début de l'année dernière « Communauté d'agglomération du Grand Sénonais ». A défaut de métropole, nous avons pensé qu'il était de bon ton de s'agrandir, de façon à devenir un partenaire à part entière du Conseil Régional pour tout ce qui se rapporte au développement économique. Aussi, nous travaillons actuellement avec la Présidente de Région, à la rédaction d'une convention d'intervention dans différents domaines.

Les Communautés d'agglomération ont pour principale compétence le développement économique. Dans ce cadre, l'ensemble des vice-présidents collaborent étroitement aux projets régionaux. Je crois d'ailleurs qu'une des premières visites de notre Présidente de Région a été le port de GRON et la très belle entreprise des Moulins DUMEE.

Avec le Président PEREZ, nous partageons depuis longtemps un certain nombre de visions en ce qui concerne le positionnement de notre territoire. Le nord de l'Yonne qui avant la fusion de la Bourgogne avec la Franche-Comté était déjà le point le plus éloigné des centres de décision administratifs, l'est aujourd'hui plus encore. Paradoxalement, nous observons que la liaison avec les territoires à l'Est se fait assez bien et même parfois mieux qu'avec les territoires qui nous entourent. La complexité générée par le mille-feuille territorial, les baisses drastiques de dotations et notre volonté de ne pas augmenter les impôts locaux contraignent de plus en plus nos moyens d'action. Si l'Etat remplace par des compensations les ressources qu'il supprime, celles-ci sont néanmoins aussi incertaines dans leur montant que dans leur durée. Dans ce contexte difficile, et instable, nous peinons à nous projeter dans l'avenir.

Nous avons bien conscience que certaines mutualisations d'activités et fusions sont nécessaires pour continuer à disposer de moyens financiers suffisants à notre action. Il n'est plus possible de rayonner seul, quelles que soient les difficultés. J'en ai assez d'entendre cette opposition qui est factuelle, mais qui est une réalité quand même, entre la ruralité et les villes. D'abord, parce qu'une agglomération avec au cœur une ville moyenne n'est pas véritablement, une métropole et d'autre part parce que je pense qu'il y a une complémentarité entre les territoires ruraux et urbains, observables dans notre Communauté d'agglomération. Au sein de notre agglomération nous sommes 27 communes, dont la ville de SENS. Nous avons un pôle urbain concentré autour de VILLENEUVE-SUR-YONNE, SENS, PARON, SAINT-CLEMENT. Les autres communes sont en majorité des communes rurales. Nous essayons de mener une politique qui soit de nature à prendre en compte les réalités de la ville en les aidant notamment à supporter leurs charges de centralité, tout en développant une ruralité vivante pouvant bénéficier d'un certain nombre d'actions et de structures mises en place dans le cadre de l'agglomération. Je vous parlais de notre positionnement par rapport à la Région qui est très excentré et bien évidemment de notre proximité avec la grande Région Ile-De-France.

Comme vous le savez, il y a PARIS, le Grand PARIS, l'Ile-de-France, les Départements etc. et aussi des EPCI que l'on pousse de plus en plus à fusionner entre eux. Aussi, nous avons décidé de créer un pôle métropolitain. Cette nouvelle structure n'a pas vocation à engendrer des dépenses supplémentaires. C'est un partenariat entre plusieurs structures, visant à collaborer dans des domaines intéressant l'ensemble du territoire. J'ai été heureuse de voir que la Présidente de Région et ses services étaient particulièrement ouverts à ces pôles métropolitains, pour la bonne raison qu'en Franche-Comté il en existait déjà. En revanche, en Bourgogne ce type de partenariat ne s'est pas du tout développé.

Avec François BAROIN, Maire de TROYES, nous finalisons la construction d'un pôle métropolitain qui va bientôt officiellement voir le jour. Ce pôle englobera les villes de CHAUMONT, TROYES et SENS, tout en étant en contact avec des villes du sud de l'Île-De-France et de la Région Centre. Car en effet, le Loiret, au Nord, est aussi loin de ces centres de décisions que le Sénonais. Il faut quand même savoir que pour aller à BESANÇON le train n'est pas direct et que pour y aller en voiture il faut 3 bonnes heures de route, soit 6h aller/retour.

Dans le cadre de la construction du pôle métropolitain nous prenons un certain nombre de contacts avec la Région Île-De-France, Valérie PECRESSE et le Grand Paris Patrick OLLIER etc. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des avancées dans ce domaine. Je vous le répète, cette structure n'a pas vocation à créer de nouveaux services qui seraient coûteux. Elle vise à développer la coopération entre les différentes collectivités notamment en matière de développement économique et d'enseignement supérieur. Par exemple, nous avons actuellement un partenariat avec MARNE-LA-VALLÉE, via la Maison de l'Entreprise pour l'IESY, pour la formation maintenance industrielle (BAC+5) qui fonctionne très bien.

D'ailleurs, nous avons, en début de semaine à Auxerre une réunion pour parler des bassins de Sens et Auxerre, à laquelle Michèle CROUZET et un certain nombre d'entre vous participiez. Dans ses grandes constatations, l'INSEE avait oublié que nous avons cet enseignement en maintenance industrielle, mais aussi que la CCI de l'Yonne disposait d'une école de commerce, Je me suis fait un plaisir de leur rappeler.

Il y a un manque de connaissance de notre Région et surtout de ses capacités d'accueil. Je voudrais vraiment insister là-dessus. Je crois qu'il y a une méconnaissance des formations accessibles dans notre Département. Je rebondis sur ce que tu disais Michèle CROUZET, pour dire qu'à SENS, avec les différents établissements scolaires nous essayons de faire des journées vraiment ciblées et que nous avons aussi installé le LAPS (L'accompagnement Professionnel Sénonais) dans les quartiers de SENS qui réunissent un certain nombre d'organismes qui s'occupent d'accompagner les jeunes et les moins jeunes.

En ce qui concerne la formation, nous organisons aussi des journées avec le lycée pour informer les futurs bacheliers des dispositifs d'études post-Bac. En ce qui concerne l'apprentissage, je l'ai dit, je me suis fait tacler un peu par mon homologue d'Auxerre et néanmoins ami Guy FERREZ, qui me disait que les liaisons ferroviaires étaient très bonnes et qu'il n'y avait aucun changement à prévoir. Ce n'est pas vrai dans la journée. Bien évidemment il faut améliorer les liaisons ferroviaires. Pour avoir fait de nombreux trajets vers la capitale, je pense que de nombreuses améliorations sont envisageables.

Je tiens à rappeler que, comme l'a souligné l'INSEE, le bassin du Sénonais est la seule partie du département qui connaît une croissance démographique et qui compte le plus d'emplois dans le secteur de l'industrie. Néanmoins, chacun sait que l'on peut disposer de tous les outils que l'on veut, ce qu'il faut ce sont de très bons ouvriers en capacité d'utiliser ces outils.

Nous travaillons sur ce sujet dans le cadre du pôle métropolitain avec des partenariats pour développer un certain nombre de choses et la première manifestation sera culturelle, puisque nous aurons une très belle exposition sur les Sénonais. Les Sénonais ne se situent pas uniquement à SENS, on en trouve aussi du côté de TROYES et ailleurs. Nous souhaitons ne pas nous refermer sur nous-même, et pleurer. Pour défendre notre ruralité et notre qualité de vie il faut réfléchir et agir avec tous les outils dont nous nous sommes dotés. Il faut notamment que nos jeunes s'ouvrent au monde et apprennent les langues étrangères de façon correcte.

Je voudrais dire un mot sur notre partenariat en matière de dépenses, parce que c'est le nerf de la guerre. Je souhaite dire au directeur de notre port de GRON que, nous travaillons actuellement sur le dossier du pont SNCF et que nous espérons obtenir une réponse dans un peu moins de 10 ans.

Je voudrais vous dire aussi que j'ai de bonnes relations avec le Président du Conseil Départemental que le Département a prévu dans son budget le redémarrage de ce qu'on a longtemps appelé « la déviation sud », qui va relier PARON à l'entrée de l'autoroute l'A19. Il faut suivre les dossiers. Je crois que ça a un peu trop tardé car, il est vrai qu'on parlait de la rivière mais il faut aussi parler des autoroutes. Nous sommes en train de lancer ces actions ou relancer pour certains dossiers.

Je me félicite des partenariats et je défends toutes les structures qui sont sur notre ville, tel que le tribunal de commerce, car nous avons besoin d'experts. Comme je dis souvent, les élus ne sont pas des entrepreneurs, ni des commerçants. Nous sommes des élus qui aménageons le territoire, des facilitateurs. Je me félicite également du partenariat avec la CCI et la CMA pour faire en sorte de relancer l'Office de Commerce qui fait un excellent travail.

Au niveau de l'opération « cœur de ville », nous avons réalisé une très belle réhabilitation du marché couvert qui nous vaut d'ailleurs, lundi prochain, une récompense par nos homologues maires. Avec l'Office de Commerce, nous essayons d'aménager et d'animer au mieux le centre-ville, ce qui a abouti à des réouvertures de commerces ce qui n'est pas neutre. Aussi, si l'on veut que cela perdure, il faut encourager vos salariés à consommer en centre-ville.

Le commerce de proximité a été une grande mode, mais la bataille contre le tabac et les buralistes a un impact favorable pour la santé de nos concitoyens mais beaucoup moins bon pour la santé des commerces de proximité, puisqu'il est vrai que, beaucoup tenaient grâce à un la vente de tabac en plus de l'activité de bar ou de petite épicerie. Donc, il va falloir que l'on trouve également des solutions, arrêter de se lamenter, trouver comment faire pour avancer. Je terminerai là-dessus en vous souhaitant le meilleur et surtout un démarrage économique qui règlera tous ces soucis. Merci.

8. Intervention de Michèle CROUZET, Députée de l'Yonne

Merci Monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous, et également à mes anciens collègues car, il n'y a pas si longtemps que j'ai quitté la CCI dans laquelle je suis très fière d'avoir œuvré. Vous savez ô combien j'ai un attachement particulier pour les Chambres de commerce puisque j'y ai passé plus de 6 ans. Dans les années à venir ces dernières sont amenées à évoluer, plusieurs projets ont été évoqués : une privatisation, un rapprochement avec les Chambres de métiers. Toutes ces opportunités seront étudiées et exposées dans un rapport remis par le gouvernement d'ici la fin février 2018. Aucune décision n'a encore été arrêtée, mais toutes les propositions tendent vers une mutualisation de structures. Ce sera peut-être une opportunité pour les uns, peut-être moins pour d'autres, mais nous verrons le moment venu.

Au niveau national nous avons un bon ressenti des entreprises qui nous disent que leurs carnets de commandes sont pleins. En revanche, il y a une vraie problématique de recrutement. Il serait vraiment dommage de constater que les entreprises refusent des marchés faute de mains d'œuvre pour honorer les commandes. C'est un discours qui n'est pas audible dans le contexte actuel. Aussi, la formation va être un cheval de bataille pour les années futures.

Concernant le plafond d'affectation de la taxe des CCI, l'article 19 du projet de Loi de finances, prévoit l'abaissement du plafond d'affectation de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises aux CCI, de 376 millions à 226 millions d'euros, en 2018, soit une baisse de 150 millions. Certaines CCI souhaiteraient voir cette diminution lissée sur 3 ans, alors qu'au niveau national, le réseau des CCI souhaiterait qu'il ait lieu en une seule fois.

Les ressources des CCI issues de ces 2 taxes représentent en moyenne 35 % de leurs charges. C'est une moyenne nationale car, comme vous l'avez souligné, pour Yonne cela représente 46%. S'il faut prendre en compte finement l'existence de véritables disparités de ressources propres entre les CCI, cette disposition représente une baisse globale de 5% de l'ensemble de leurs ressources. Cette décision gouvernementale a pour objectifs de faire participer les CCI à l'effort de réduction de la dépense publique, comme c'est le cas pour les collectivités tout en réduisant la fiscalité pesant sur les entreprises. Il faut savoir que, la baisse était aussi conditionnée à la mutualisation et la réduction du nombre de CCI dans les départements. Certaines CCI avaient jusqu'à 8 établissements par départements et fréquemment entre 5 et 6 établissements. La volonté de l'Etat est de rationaliser davantage et d'améliorer la péréquation afin de rendre moins douloureuse la diminution de leurs ressources.

Il nous a semblé que les inégalités entre CCI exigeaient une plus grande solidarité territoriale afin de corriger les écarts. En 2016, un projet de loi de rationalisation avait doté les CCI d'un fond de péréquation et de modernisation de 25 millions d'euros, destiné à financer les projets structurants de modernisation et de solidarité financière, ainsi que le financement de projets d'intérêt national en faveur de l'innovation et de la modernisation du réseau. Par amendement, mon groupe a décidé de porter ce fond à 45 millions d'euros.

Parallèlement à l'augmentation du fond de péréquation des CCI, nous avons décidé de flécher une partie de ce fond vers les CCI qui comprennent dans leur ressort des communes classées dans des zones de revitalisation rurale, afin d'aider les territoires ruraux comme l'Yonne. Tous les acteurs économiques et politiques du Département ont conscience depuis très longtemps du problème d'attractivité de l'Yonne. Nous parlons beaucoup de l'attractivité de Paris, avec le développement du Grand Paris, mais elle tarde à produire des effets.

Alors il y a un point dans ma campagne auquel je tiens énormément, et pour lequel je continue à me battre, malgré l'existence d'un projet au niveau départemental et d'un schéma déjà défini : le très haut débit. Sans le très haut débit, je pense que, le développement de tous les territoires nationaux n'aura pas lieu. Aussi, j'ai interpellé notre Ministre de l'Economie à ce sujet. S'il est certain que le déploiement du très haut débit est un projet de grande envergure et onéreux, il est aussi fondamental pour le développement et l'attractivité des territoires. Nous devons amener le très haut débit ou au moins une belle montée en débit jusque chez chaque particulier, même dans les territoires les plus reculés. Que ce soit pour chercher un travail ou communiquer avec l'administration, nous sommes tous obligés, particuliers et entreprises, d'avoir une connexion de qualité, c'est primordial.

J'avais pris en exemple l'entreprise P.E.B.I.X, qui emploie 50 salariés à DOLLOT dans le nord de l'Yonne. Cette entreprise n'a pas accès à la fibre, alors qu'une grande partie de son activité nécessite des visioconférences avec le monde entier. Le dirigeant menace de quitter le département faute d'accès au haut débit, malgré son attachement au territoire dont il est originaire. Aussi, je pense que ce sont des points qui sont extrêmement importants et sur lesquels il faut être très vigilant. Notre développement, nos entreprises ont besoin de tout ça pour se développer. Je vais y travailler car c'est un des points les plus importants de ma campagne et je souhaite que notre département accélère sur ce dossier. Aussi, demain je reçois l'opérateur Orange car, je pense qu'au niveau des opérateurs il y a beaucoup à faire. Parallèlement, nous devons étudier la possibilité de passer par d'autres voies. Prendre connaissance des initiatives développer sur d'autres territoires et les appliquer dans l'Yonne.

Pour en revenir aux Chambres de commerce, je pense qu'il va être important de redéfinir le rôle et les missions des CCI. On Je vous ai évoqué quelques pistes parce que je pense qu'au niveau national ce sont celles qui sont le plus défendues en ce moment. On en a parlé tout à l'heure, c'est la formation qui est un atout majeur. On ne peut pas avancer sans formation. Sans l'un et l'autre nous n'y arriverons pas.

L'autre axe qu'il faut conserver et qui me semble aussi primordial ce sont nos TPE-PME. Je fais partie de la commission « économie » et à l'intérieur de cette commission je suis à la commission « TPE-PME ». En son sein nous avons créé un sous-groupe sur le financement des entreprises et leur développement car nous sommes conscients qu'au niveau de notre industrie française nous sommes à la peine. Vous disiez tout à l'heure que nous manquons d'ETI. Malgré tout, 1000 emplois ont été créés dans les TPE-PME. Faute d'ETI dans notre secteur nous devons préserver et aider nos TPE-PME car, elles recrutent beaucoup et nous font vivre.

Nous devons encourager les entreprises qui ont la volonté de vouloir vendre à l'international et tenir compte de leur difficulté à exporter et à trouver des financements pour exporter. Sur ce point-là, je sais que les CCI sont impliquées et je veux saluer le rôle de Nathalie COLIN pour le travail formidable qu'elle réalise dans ce domaine à la CCI Régionale Bourgogne Franche-Comté. Car le rôle d'une CCI c'est aussi d'aider les entreprises au développement à l'international. Même s'il y a le local et le national, je pense que nous devons accentuer l'aide au développement des entreprises à l'international.

Enfin, je voulais vous féliciter parce que malgré ce contexte très défavorable, la CCI de l'Yonne ne s'en sort pas trop mal, même plutôt très bien grâce aux sacrifices énormes qui ont été faits. Je crois que la masse salariale a été réduite au maximum, compte tenu des missions que la CCI doit continuer à assumer.

Grace au fond supplémentaire de 20 millions d'euros, nous allons travailler ensemble pour aider les CCI localisées dans des milieux plutôt ruraux, en montagne etc. On passerait de 23 à 31 départements éligibles à ce fond et je souhaite fortement que l'Yonne en fasse partie. J'ai demandé la liste hier mais elle ne m'est pas encore parvenue, car elle n'est pas finalisée.

Le Président et le Directeur Général interviennent pour préciser que la CCI de l'Yonne n'est pas éligible au fond dans la mesure où les critères de définition des ZRR ont récemment évolué. Michèle CROUZET répond qu'elle n'a pas encore d'information à ce sujet car elle attend la liste complète.

Merci à tous. Je vous souhaite une bonne journée, une bonne fin d'année et une excellente année 2018, avec les carnets de commandes qui se remplissent pour certains. J'espère que pour ceux pour lesquels cela n'est pas encore le cas que cela va arriver. Tout ce qu'on souhaite, c'est que notre département continue de prospérer et poursuive sa belle embellie.

9. Clôture de l'assemblée générale

Le Président remercie tous les participants et lève la séance à 12 h 30.